

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## La suite? — Vive la St-Barthélemy!

Après s'être montrés le poing à travers le continent, l'un étant à Bruxelles et l'autre à St-Sébastien, MM. Déroulède et Buffet, flanqués de leurs quatre témoins, ne se sont réunis à Lausanne que pour s'en faire expulser. Voilà à quoi aboutit tant de télégrammes, tant d'interviews, tant d'yeux qui roulent et tant d'éclats de voix! « Vous ne vous battez pas! » disait le duc d'Orléans. « Si, je me battrais, » répondait M. Buffet. Et de son côté, M. Déroulède demandait des pistolets chargés de quinze balles, des haches d'abordage et des yatagans empoisonnés. Se on son degré de crédulité, la galerie frissonnait ou « rigolait ». Les sceptiques avaient raison. Tout finit par un procès-verbal anodin. L'honneur est satisfait si la galerie ne l'est pas.

Mais alors on demande le nom! Le nom de l'émissaire royaliste qui, dans la nuit du 22 au 23 février, fit échouer le plan de Déroulède. On veut le connaître ce membre de la Ligue de la Patrie Française, ce nationaliste de marque, qui travaille contre la République pour la royauté.

Et voilà que le *Figaro*, se rappelant sans doute que les 50.000 fr. trouvés sur Déroulède provenaient du mari de M<sup>lle</sup> Gould, laissa entendre dans un filet peu grave, que l'émissaire pouvait bien être un jeune député, plus célèbre par le sac que possède sa femme, que par sa valeur personnelle, qui du reste est nulle.

M. Boniface de Castellane, se reconnaissant aussitôt dans ce portrait peu flatteur, prit sous un bras son père, sous l'autre un copain, et, surprenant à son domicile M. de Rolays, qui croyant avoir affaire à des gentlemen, leur avait ouvert sa porte, lui tomba dessus à coups de poing.

Le directeur du *Figaro*, surpris et de plus malade, n'était pas revenu de son étonnement que déjà le trio, s'enfuyait par l'escalier. « Il n'avait eu le temps de rien emporter » écrit avec humour la *Petite République*, et le *Siècle*, plus sévère, qualifie cet acte de guet-apens.

M. de Rolays avait une chose à faire : déposer une plainte et poursuivre correctionnellement ses trois agresseurs. Il a préféré envoyer des témoins. C'est un tort. Le duel sert à venger les offenses entre gens du monde et non à régler des affaires de ce genre.

M. de Castellane cherche une diversion. Le monde royaliste est très ennuyé de l'intempérance de langage de Déroulède. Il voudrait que tous ces incidents finissent par faire oublier la question principale? Qui a mangé le morceau?

En tous cas l'agression dont a été victime M. de Rodays n'est pas une réponse, et l'on demande la suite.

Le parti catholique s'en va-t-en guerre, sous le commandement d'un vieux général, nommé de la Roque. Ce nom est inconnu dans nos annales militaires, si ce n'est à la page consacrée aux défaites. Le général de la Roque a pour armes un chapelet et une croix; il est du tonneau (d'eau de Lourdes) du général Geslin de Bourgogne, du général

de Pellieux, du général Gonse, et du fameux Le Mouton du Lac de Boisdeffre, dont on commence à tirer au clair les coupables indiscrétions.

Ces messieurs en veulent aux juifs, aux protestants et aux francs-maçons. Comme les juifs sont retenus par Drumont et les francs-maçons par Lemaitre, ils s'adjugent les protestants. Ils posent en axiome : 1<sup>o</sup> que le vrai français est catholique; 2<sup>o</sup> que le protestant doit être massacré.

C'est pourquoi, l'autre soir, leur réunion s'est terminée aux cris de Vive Dieu et Vive la Saint-Barthélemy, cris qu'il nous plaît de répéter avec eux, pour l'édification des républicains.

C. J.

## CHIQUENAUTES

### Petites Causes

*Voilà encore une singulière histoire. Un jeune berger, retour des champs, découvre à la maison deux œufs et les gobe. Son maître, furieux, le chasse et refuse de lui payer ses soixante francs de gages. Le gamin se plaint; mais l'autre propriétaire féroce, le poursuit pour vol.*

*A l'audience, les débats sont, comme toujours, solennels. Mais tout-à-coup le berger se rappelle qu'il a trouvé les deux œufs sur sa niche — je veux dire son lit — que les poules avaient choisi pour pondre.*

*Gros émoi dans la maison de Thémis. L'affaire se complique, car il s'agit alors d'un vol domestique. Le délit tombe sous le coup de l'article 386. Le tribunal se déclare incompétent et renvoie l'accusé devant la juridiction compétente.*

*Nos lois sont inflexibles : c'est la cour d'assises. Si bien qu'au jour fixé on mobilisera douze jurés qui viendront de fort loin et à grands frais. Des hommes, graves vêtus de robes rouges ou noires et coiffés d'énormes moules à gâteau, prendront place autour du tapis vert.*

*Tous feront de solennels serments. Des soldats, baïonnette au canon, garderont les issues des appartements. La foule viendra, avide d'émotions rares.*

*Et lorsque tous les oripeaux mélodramatiques de la justice auront été déployés, lorsqu'on aura dépensé quelques milliers de francs, on jugera un gamin qui a gobé deux œufs chez le propriétaire féroce.*

*Les petites causes, voyez vous, produisent souvent de grands effets.*

René MAILLY

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 mars 1901

La Chambre reprend la discussion de l'article 13 de la loi sur les associations.

M. Lerolle prend la parole : il dit que cet article tend à exclure les congrégations de la liberté générale d'association, autrement dit du droit commun; on veut disperser les congrégations et confisquer leurs biens.

L'orateur réactionnaire fait l'éloge des missionnaires, qui dit-il, sont inoffensifs et ne se mêlent ni de politique, ni du recrutement des officiers et des fonctionnaires.

M. Thierry dépose un amendement tendant à soustraire aux règles posées par cet article celles des congrégations qui ont pour objet des œuvres de bienfaisances ou des missions religieuses ou scientifiques à l'étranger ou aux colonies.

M. Trouillot combat cet amendement; M. Waldeck-Rousseau, au nom du gouvernement, demande le rejet de cet amendement, qui finalement n'est pas adopté par 303 voix contre 251.

Par 303 voix contre 229, la première partie du 1<sup>er</sup> paragraphe est mise aux voix et votée par 303 voix contre 229.

M. Alicot dépose un amendement, après le 1<sup>er</sup> paragraphe, il demande qu'on ajoute que les congrégations charitables et hospitalières soient autorisées par décret rendu en Conseil d'Etat.

Cet amendement après discussion à laquelle prennent part MM. Waldeck-Rousseau, Denis Cochin, Piou, Ribot et Trouillot, est repoussé par 274 voix contre 262.

M. Breton demande que des séances aient lieu les lundi, mardi et jeudi matin, pour que le débat sur les associations puisse être terminé avant les congés de Pâques.

Par 271 voix contre 263 la motion de M. Breton est repoussée.

Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

### Le service militaire et la dépopulation

M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, a écrit à M. de Freycinet, président de la commission de l'armée, au Sénat, pour appeler son attention sur sa proposition relative à la modification de l'article 21 de la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée. Cette proposition a pour objet de n'astreindre qu'à une seule année de service les jeunes gens qui auront contracté mariage avant l'époque du conseil de révision. Dans la pensée de son auteur, l'exonération du conscrit marié, quoique non encore père de famille, serait un puissant moyen de retenir les jeunes gens dans les campagnes et d'aider à la repopulation de la France.

### L'élection de Rambouillet

Cinq candidats ont déjà fait leur déclaration de candidature en vue de l'élection législative du 31 mars prochain, en remplacement de M. Marcel Habert. Ce sont MM. Gauthier, maire de Rambouillet; Olivier Bascou, ancien député du Gers; Eugène Gauthier, conseiller général de Seine-et-Oise; Georges Hue, avoué à Rambouillet et l'abbé Georges.

On dit également que le docteur musulman Grenier qui fut déjà député, solliciterait les suffrages des électeurs de Rambouillet.

### Incompatibilité des médecins

Les députés et sénateurs médecins se sont réunis dans un des bureaux de la Chambre, sous la présidence du docteur Cornil, sénateur de l'Allier, pour examiner une proposition de M. Combes qui va être discutée au Sénat en premier lieu. Cette proposition a pour objet d'établir la compatibilité de médecin de l'assistance publique avec le mandat de conseiller général.

Depuis la loi de 1893 qui a organisé l'assistance départementale et communale, l'incompatibilité était devenue la conséquence du nouveau régime, puisque les conseillers généraux sont appelés à contrôler l'assistance dans leurs départements respectifs.

La réunion a décidé d'appuyer dans chaque Chambre la proposition faisant cesser cette incompatibilité.

### Le duel de Rodays-Castellane

A la suite de la scène violente qui se passa, ces jours derniers, dans les bureaux du journal le *Figaro*, entre M. de Rodays et M. Boni de Castellane, un duel au pistolet a eu lieu.

M. de Rodays a été atteint d'une balle à la cuisse.

Cette blessure, sans être grave, nécessitera quelques jours de repos.

### Les dangers de l'essence

Samedi matin, vers sept heures, une jeune fille de seize ans, nommée Madeleine Marty, habitant avec ses parents rue Sanche-de-Pomiers, 28, allumait son feu avec de l'essence, mais elle s'y prit si maladroitement que le liquide s'enflamma dans le récipient qu'elle tenait à la main et se répandit sur ses vêtements. En un clin d'œil, la jeune fille fut environnée de flammes; effrayée, elle s'échappa dans la rue en criant.

Les frères Trouvat, Henri, forgeron, et Camille, charbon, qui étaient occupés à travailler dans leur atelier, au n<sup>o</sup> 37 de la même rue, se portèrent aussitôt au secours de la malheureuse, ils l'enveloppèrent de couvertures et parvinrent à éteindre le feu qui menaçait de la brûler vive.

L'état de Madeleine Marty est néanmoins très grave. Elle porte de sérieuses brûlures aux jambes; sa chevelure, ainsi que tous ses vêtements, ont été la proie des flammes.

Les premiers soins lui furent donnés par le sous-brigadier de police Pineau, qui, se trouvant de passage, courut au poste du huitième arrondissement chercher la boîte de secours. M. le docteur Princeteau, appelé ensuite, a complété le pansement.

## CHRONIQUE LOCALE

### Silence ou... Discussion

A. M. E. DEPEYRE

Nous avons toujours pensé que M. E. Depyre ayant conscience du grand rôle qu'il joue dans le Parti Royaliste de France, savait s'élever au-dessus des polémiques locales; nous étions et demeurons convaincu que, pénétré de la hauteur de sa mission, il sert loyalement, au grand jour, une cause qui lui est chère.

Certain de nos collaborateurs disait de lui, il y a quelques mois : « M. Depyre prêche dans le désert, mais il prêche, et, à ce titre, il a droit au respect et à l'estime de tous les citoyens. »

Notre appréciation sur ce point n'avait point changé et ne changera point. Et tout récemment encore, le PROMENEUR discutait, avec une courtoisie incontestable, un article purement politique de M. Depyre qui semblait ne vouloir écrire — avec sa compétence qui n'est point discutable — que des articles politiques.

Nous le répétons une fois encore : nous avons toujours pris M. Depyre au sérieux; nous l'avons vu exécuter les abbés de la *Défense* avec quelque hauteur et si nous avons dû constater qu'il fuyait devant une discussion que les fougueux abbés semblaient rechercher, nous étions persuadé que M. Depyre — à juste titre — ne voulait point s'exposer à voir diminuer sa personnalité dans des polémiques violentes et peu évangéliques dont la *Défense* et la *Croix* prennent avec bonheur l'initiative.

Sur le terrain des idées nous avons quelquefois donné la réplique à M. Depyre qui a pu... dédaigner de nous répondre.

Mais notre surprise a été grande lorsque nous avons vu M. Depyre se substituer à M. le comte d'Armagnac pris à partie dans le *Journal du Lot*.

Surpris, nous l'avons été encore lorsque nous avons vu M. Depyre prendre en main la défense de la *Croix-Rouge*, de Cahors,

morigéner le *Journal du Lot* et flétrir les tendances de sa rédaction.

Nous avons répondu comme il convenait à cette sortie inattendue de M. le représentant du Roy. Et puisqu'il nous appelait au champ clos d'une discussion très locale, nous nous sommes précipité très... galamment et nous avons prié M. Depeyre de vouloir bien nous démontrer que la *Croix-Rouge* de Cahors, ne procédait d'aucun esprit de parti, de secte politique ou religieuse, et qu'elle s'était installée dans notre ville dans des conditions telles que les citoyens et les citoyennes patriotes de tous les partis, de toutes les classes, pouvaient solliciter leur affiliation.

A notre grande stupéfaction, M. Depeyre déclare toute discussion close sur ce point.

Il nous serait difficile de discuter seul. Mais le silence de M. Depeyre nous autorise à affirmer :

1° que l'initiative de la *Croix-Rouge*, à Cahors, a été prise par M. le comte d'Armagnac ;

2° que les lettres de convocation pour la constitution de la section provenaient exclusivement de cette même source ;

3° qu'en dehors de l'élément militaire du 7<sup>e</sup> de ligne et des personnes notoirement réactionnaires et cléricales de la ville, aucune personnalité républicaine ou simplement indépendante ne fut appelée au Comité d'initiative ;

4° que la réunion préparatoire et constitutive eut lieu chez le comte d'Armagnac ;

5° que les manifestations religieuses successives auxquelles M. l'Evêque prêta son concours n'ont eu d'autre but que d'imprimer à l'œuvre un caractère exclusivement aristocratique et clérical.

Et nous concluons en disant qu'une semblable manœuvre, survenant en mai dernier, répondait simplement au désir de Messieurs les royalistes et réactionnaires d'accaparer sournoisement l'armée en accaparant les œuvres patriotiques.

Des explications sur ces faits très simples peuvent gêner M. Depeyre, nous n'y pouvons rien. M. Depeyre aurait dû s'abstenir et rester dans le rôle élevé que la Providence et le duc d'Orléans lui ont réservé ; il aurait évité ainsi une discussion qui semble lui déplaire, à laquelle nous n'avions pas voulu le mêler, et qu'il esquivait aujourd'hui.

La *Croix-Rouge*, œuvre patriotique, n'en demeure pas moins sous notre libre contrôle ; nous serons heureux d'enregistrer ses succès, sa prospérité (??), si toutefois son très libéral (?????) président consent à nous les faire connaître, en publiant, par exemple, la liste officielle et complète des personnes qui ont souscrit... M. le comte d'Armagnac estimera, sans doute, que pareille publicité ne peut que donner un nouvel essor à l'œuvre qu'il préside, et les lecteurs du *Journal du Lot* seront édifiés.

### L'automobilisme et M. Cassaignes....

Peut-être y a-t-il quelque fatuité pour un promeneur vulgaire à discuter les questions d'automobilisme avec un chauffeur expérimenté, un praticien de l'envergure de l'honorable conseiller général de Puy-l'Evêque.

Et cependant je ne puis résister à la tentation de dire un mot de la lettre exquise écrite au directeur du *Journal du Lot* par M. Cassaignes, « automobiliste de l'Idée » (sic) au doux pays de Duravel.

Lorsqu'on a lu ce morceau, lorsqu'on a senti passer le souffle de générosité qui l'anime, on pleure... ; mais les larmes sont souvent voisines du rire et je n'ai point pour mission de faire pleurer les lecteurs du *Journal du Lot*.

Savez-vous que M. Cassaignes a des idées larges ! Voilà un homme qui est avec les persécutés contre les persécuteurs. C'est très bien, cher docteur. Je suis aussi moi, avec les huguenots qu'on massacre, avec les chrétiens qu'on écartèle, avec les juifs qu'on enduit de poix, avec les patients qu'on charcute, avec les électeurs qu'on berne — ceux de Puy-l'Evêque par exemple, — avec les exploités contre les exploités de l'Idée.... automobile.

L'idée politique cher docteur, doit être à sa base, fixe, inébranlable ; et, si vous la faites voyager en teuf-teuf ne craignez-vous point qu'elle apparaisse au peuple étonné de vos campagnes comme une lueur confuse, l'Insaissable !

Je sais bien que vous savez manier l'instru-

ment. Je sais que lorsque vous abandonnez un moment la lancette et que vous reprenez en automobile votre course effrénée et jusqu'à ce jour un peu ingrate, dans le domaine de la politique, je sais dis-je, que vous évitez les *pannes* et vous vous absteniez de crever. Si vous constatez que votre pneu électoral se dégonfle sous les coups d'épingle d'une presse légèrement taquine, vous stoppez et, prudemment, vous rentrez au garage.

Mais survienne une de ces périodes bénies où les hautes fonctions électives sont convoitées, vous chauffez à nouveau, vous vous précipitez sur les manettes de votre appareil et vous maniez à merveille celle de l'avance-à-l'allumage.

Eh bien, là, cher docteur, en toute franchise, laissez-moi vous dire que vous allez trop vite ; vous finirez par vous rompre le cou. Et puis, vous soulevez de tels nuages de poussière qu'on a de la peine à démêler, à distinguer l'Idée que vous faites voyager avec vous. Une seule idée paraît fixe chez vous ; c'est celle de jouer un rôle, un grand rôle... un très grand rôle ; ce qu'on ne perçoit pas c'est dans quelle troupe vous voulez vous engager.

Car, vous êtes bien avec les martyrisés contre leurs bourreaux ; mais vous n'êtes ni guelfe ni gibelin en politique. Vous ne voulez marcher ni avec les républicains ni avec les cléricaux ; vous marcheriez avec tout le monde si la rapidité de votre locomotion vous permettait d'être suivi par quelqu'un !

Les réactionnaires sont effrayés à la pensée d'adopter votre vertigineuse allure ; les républicains demeurent sceptiques à votre égard, et lorsqu'ils voient arriver votre automobile, ils se garent prudemment !

C'est en patache que vous devriez faire voyager vos opinions ; nous serions tous si heureux de les voir s'étaler dans toute leur innocence ! Nous les disséquons à notre aise ; nous les adapterions à vos faits et gestes ; nous aborderions avec vous les grands problèmes qui hantent vos rêves ; nous vous étudierions avec bonheur et si, réellement, nous devenions convaincus que vous pouvez être un apôtre de la République en combattant les écoles laïques, nous nous déciderions à retirer l'épithète de *fumiste* qui vous chatouille... Mais nous avons grand besoin de vous passer au crible avant de vous élever à la dignité des fonctions parlementaires que vous prédisent les bonnes sœurs de Duravel !!!

### LE PROMENEUR

#### Fêtes de charité de la Mi-Carême

Alors que tout était prêt, que chars et cavaliers allaient commencer leur promenade à travers la ville, un violent orage s'abattit sur Cahors, et empêcha la magnifique cavalcade que la jeunesse cadurcienne avait organisée.

Fâcheux temps qui, dimanche, nous a privé d'une partie de cette belle fête ; mais, dit-on, ce n'est que partie remise ; dimanche, 24, si le temps le permet, la cavalcade aura lieu.

Espérons que le soleil daignera ce jour-là, présider à l'œuvre de charité si malencontreusement empêchée avant-hier.

Toutefois, la fête de nuit, au théâtre, fut, malgré le mauvais temps, admirablement réussie.

Dès l'ouverture des portes du bal, une foule joyeuse pénétra dans la salle, où, jusqu'au matin, l'entrain, la gaieté ne cessèrent de régner.

Le spectacle était superbe ; les déguisements nombreux et tous très beaux, offraient un coup d'œil ravissant, faisant l'admiration de ceux qui étaient venus au théâtre assister à cette fête.

De l'avis de tous, il y avait longues années qu'il n'avait été donné à Cahors aussi réjouissante et excellente soirée, dont nous félicitons et remercions les organisateurs, auxquels nous souhaitons pour dimanche, meilleur et encore plus grand succès.

Le Comité des fêtes de charité remercie tous ceux qui ont bien voulu l'aider dans l'œuvre de bienfaisance qu'il a entreprise, et en particulier la presse, pour le précieux concours qu'elle n'a cessé de lui prêter.

Encouragé par ce témoignage de sympathie, le Comité organise pour dimanche prochain, 24 courant, et avec beaucoup plus de splendeur, le *Grand Corso carnavalesque* qui n'a pu avoir lieu dimanche dernier, à cause du mauvais temps.

### Vélo-Sport Cadurcien

Dans sa dernière assemblée générale, le Vélo-Sport cadurcien a fixé comme suit les dates des diverses épreuves sportives de l'année :

Le 5 mai, course de 50 kilomètres prescrite par l'U. V. F. ; le 19 mai, rallye-paper ; 30 juin, grandes courses internationales ; le 28 juillet, course de 100 kilomètres (championnat de 1901), prescrite par l'U. V. F. ; le 6 octobre, course de 150 kilomètres (bicyclettes et motocycles), prescrite par l'U. V. F.

Toutes ces épreuves — à l'exception du rallye-paper, qui est réservé aux sociétaires du V. S. C. — peuvent être courues par tous les professionnels ou amateurs du département, qui devront se conformer, pour chacune d'elles, aux règlements et prescriptions dont la publication sera faite quinze jours à l'avance par la voie de la presse.

### Adjudication

Samedi, à deux heures, dans une des salles de l'hôtel de ville, a eu lieu l'adjudication de la location des chaises des allées Fénélon.

M. Capmas, tapissier, a été déclaré adjudicataire pour cinq ans, à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, au prix annuel de 325 francs en sus des charges générales.

Parmi ces charges générales, figurent notamment l'entretien du square, l'élagage et le remplacement des arbres des places publiques de la ville et la fourniture gratuite des chaises à la musique militaire et aux sociétés musicales, qui donnent des concerts au kiosque.

D'après le cahier des charges, l'adjudicataire est tenu d'avoir un millier de chaises et de ne les louer qu'à un prix maximum de 0 fr. 10 l'une.

### Armée

M. Bonnet, capitaine au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie passe au 67<sup>e</sup> et est maintenu stagiaire d'intendance.

M. Chourru, lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé capitaine au 107<sup>e</sup>.

M. Courthiade, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs algériens, est nommé capitaine au 7<sup>e</sup>.

### Gendarmerie

M. Chrétien (Claude-Ernest), lieutenant-colonel de la 17<sup>e</sup> légion bis, à Agen, est promu colonel et désigné pour commander la 7<sup>e</sup> légion à Besançon.

M. Kuntze, chef d'escadron à Annecy (Haute-Savoie), est promu lieutenant-colonel à Agen, en remplacement de M. Chrétien.

M. Gatuin, lieutenant à Mostaganem, promu capitaine et désigné pour commander l'arrondissement de Figeac.

M. Faurie, maréchal des logis à la compagnie du Lot est promu sous-lieutenant et désigné pour occuper l'emploi de trésorier de la compagnie des Landes, à Mont-de-Marsan.

### Grandes manœuvres

Les grandes manœuvres d'automne qu'exécutera cette année la 65<sup>e</sup> brigade (7<sup>e</sup> de Cahors et 9<sup>e</sup> d'Agén) auront lieu, à moins d'ordres contraires, dans la région comprise entre Agén, Nérac et Casteljaloux, et dureront une dizaine de jours environ.

### Note de la Place

Conférence de garnison. — Samedi 23 mars à 3 heures de l'après-midi, dans la salle d'honneur de la caserne du 7<sup>e</sup> d'Infanterie, conférence de garnison, par M. le Commandant Renauld du 10<sup>e</sup> dragons. La cavalerie en liaison avec les autres armes. Exploration, sûreté, combat.

MM. les Officiers de réserve et de l'armée territoriale sont invités à y assister (Tenue militaire) Cahors, le 19 mars 1901

Le Colonel : MARCOT.

### Cour d'assises du Lot

Voici le rôle de la prochaine session des assises qui s'ouvrira, comme nous l'avons déjà annoncé, lundi prochain 25 mars, sous la présidence de M. Cardaillac, conseiller à la cour d'appel d'Agén, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

Lundi 25 mars : Atthalès, de Cazals, tentative d'assassinat ; ministère public, M. Lagarde, substitut ; défenseur, M<sup>e</sup> Besse.

Mardi 26 mars : Selves, de Pra lines, vol qualifié ; ministère public, M. Caillaux, juge suppléant ; défenseur, M<sup>e</sup> Bousquet.

Mercredi 27 mars : Lagarde et veuve Miquel, de Pern, empoisonnement ; ministère public, M. Chaigne, procureur de la République ; défenseurs, M<sup>e</sup> Munin-Bourdin, pour Lagarde, et M<sup>e</sup> Besse, pour la veuve Miquel.

Jeudi 28 mars : Monty et Beyssens, de Montvalent, assassinat ; ministère public, M. Chaigne ; défenseurs, M<sup>e</sup> Besse, pour Monty, et M<sup>e</sup> Fleuret, du barreau de Gourdon, pour Beyssens.

### Foire

La foire du 16 mars n'a pas été très importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 29 à 32 fr. les 50 kilos ; attelages, cours des derniers marchés, une légère hausse.

Les porcs gras ont fait défaut ; les porcelets étaient vendus de 20 à 35 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons gras, de 0,55 à 0,60 ; agneaux, de 0,75 à 0,80, le kilo ; brebis pour l'élevage, de 20 à 35 fr. la pièce, selon qualité.

Blé en vente, 250 hectolitres ; vendus 230, prix moyen 14,50 l'hectolitre ; maïs en vente, 150 hectolitres ; vendus 120, prix moyen 14 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre, de 4 à 6 fr. les 80 litres. Volailles grasses, 0,70 le demi-kilo ; œufs, 0,55 la douzaine ; lapins privés, 0,40 le demi-kilo.

### Théâtre de Cahors

#### Les Irréels

Les ex-directeurs et artistes du théâtre des frères Isola, du boulevard des Capucines, de Paris, donneront par exception, dans notre ville, très prochainement, une soirée des plus attrayantes où les familles sont invitées. Il faut voir ces mystérieux artistes qui, à Paris, passent pour les plus forts illusionnistes de la capitale.

Que nos lecteurs ne négligent pas la soirée des « Irréels », qui sont des célébrités parisiennes non surfaites. Le plaisir est assez rare, et ils auront avec eux de l'étonnement marié avec la plus franche gaieté.

### Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 MARS 1901.

Allegro militaire,	Eilenberg
Le Pré aux Clercs (Ou <sup>re</sup> ),	Hérold
La Nuit (valse),	Métra
François les Bas Bleus (fantaisie)	Bernicat
Marche du Prophète,	Meyerbeer

De 3 à 4 heures (Allées Fénélon).

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 19 mars 1901

#### Naissances

Barriéty, Georges-François-Gaston, avenue de Toulouse, 22.  
Coudere, François-Léon, impasse du Four, 8.  
Eugénie, à la maternité.  
Hogonenc, Antoine-Baptiste, rue Nationale, 32.

#### Publications de mariages

Barreau, Jean-Gustave, professeur de musique et Aubran Thérèse-Françoise, s. p.  
Coudere, Jean, cordonnier et Juge Marthe, modiste.

#### Mariage

Descargues, Sylvain, adjudant au 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs algériens, et Chaumont, Maria, s. p.

#### Décès

Terrié, Arnaud, cultivateur 73 ans, aux Sarruts, (St-Henri).  
Arnal, Marc, s. p. 49 ans, célibataire, à Cabessut, chemin de Coty.  
Clary, Jeanne, s. p., 70 ans, célibataire, à Cabessut-Haut.  
Talayssac, Pierre, cultivateur, 76 ans, à l'hospice.  
Sindou, Baptiste, cultivateur, 67 ans, à l'hospice.

### Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
17 Dim.	+ 10	+ 9	754	Pluie.
18 Lundi	+ 12	+ 8	749.8	Averses.
19 Mardi	+ 11	+ 9	741.3	Averses.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie — Averses.  
D<sup>r</sup> HERBEAU.

Arrondissement de Cahors

**MONTOUMERC.** — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Montdoumerc, le dimanche 24 mars courant, à 1 h 1/2 du soir. Sujet de la conférence : L'agriculture rémunératrice.

**PRAYSSAC.** — *Foire.* — La foire de Prayssac a été très belle : tous les rapports. Les divers foirails de la localité étaient grandement approvisionnés.

**Cours pratiques :**  
Bœufs d'attelage, de 500 à 800 fr. la paire.  
Bouvillons de 200 à 400 fr. id.  
Bœufs de boucherie, de 30 à 31 fr. les 50 kilogram.  
Veaux, de 65 à 70 c. le kilogram.  
Brebis 0 fr. 60 id.  
Poules, de 5 à 6 fr. la paire.  
Poulets, 1 fr. le 1/2 kilogram.  
Lapins, 0 fr. 25 la livre.  
Dindes, de 12 à 14 fr. la paire.  
Blé, 13 fr. les 4/5.  
Maïs, 11 fr. id.  
Avoine, 8 fr. id.  
Pommes de terre 6 à 8 fr. les 4/5.

**MONTCABRIER.** — *Foire.* — Baisse sur les bœufs.  
Cours ordinaires sur les porcs et les moutons.  
Volaille, environ 55 c. la livre.  
Veaux, de 55 à 70 fr. l'un.  
La foire n'a pas été importante.

**LUZEC.** — *Election municipale.* — L'élection d'un membre au Conseil municipal de Luzec, en remplacement de M. Bagel, décédé, est définitivement fixée au dimanche 14 avril.  
Les listes électorales closes le 31 mars 1901, serviront seules à cette élection.

**TOUZAC.** — *Accident.* — Ces jours derniers la femme Lacroix et son domestique, occupés aux travaux de labour, conduisaient deux jeunes bœufs attelés à la charue.  
Pour les retenir, la femme Lacroix les avait attachés à une corde dont elle avait enroulé l'extrémité à son pouce, quand tout à coup les bœufs prirent peur et s'emballèrent; la malheureuse femme fut renversée, et dans sa chute eut le doigt complètement arraché de la main.

Arrondissement de Figeac

**FIGEAC.** — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 16 mars. — Le tribunal prononce d'abord une condamnation à 16 fr. d'amende pour délit de chasse sans permis et passe ensuite au jugement des quatre affaires suivantes :  
Henri Lavergne, âgé de 31 ans, né à Maurs (Cantal), mis en état d'arrestation par la po-

lice, comparait sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur. Le huis clos est prononcé. Lavergne est condamné à quinze jours d'emprisonnement.

— Philippe Soulié, âgé de 34 ans propriétaire à Loubressac, est inculpé d'abus de confiance. Il ne comparait pas. Le tribunal le condamne, par défaut, à 100 fr. d'amende.

— Marie Lajunie, épouse Goutal, et Anastasie Mazet, épouse Delfau, toutes deux de Figeac, sont poursuivies pour dévastation de récoltes. Le tribunal les condamne à 50 fr. d'amende chacune. Toutes deux bénéficient de la loi de sursis.

— Urbain Concasti, âgé de 40 ans, cultivateur à Sousceyrac, inculpé de violences et de voies de fait, est condamné à huit jours d'emprisonnement.

— *Société musicale.* — Le bureau de l'harmonie des *Enfants réunis* est composé comme suit :

Président, M. Miral ; vice-président, M. Delpuech ; trésorier, M. Laffont ; secrétaire, M. Bès ; archiviste, M. Delsouc, commissaires, MM. Verdié, Roques, Bayle, Colonges et Beulguet.

**FOURMAGNAC.** — *Viticulture.* — Les coteaux de Fourmagnac, autrefois couverts de vignobles magnifiques, formés presque exclusivement de plants de Cahors, et donnant un vin excellent, étaient, depuis 30 ans, dans un état d'abandon pénible à voir : c'était la Camargue de Fourmagnac.

Et voilà que, tout-à-coup, un vent de progrès a soufflé sur nous. De timides essais firent d'abord tache sur les ronces, puis la tache s'arrondissant de plus en plus, à l'heure qu'il est, on est en train de reconstituer le vignoble de Fourmagnac, jadis source de fortune.

Nous sommes heureux d'applaudir aux efforts des intelligents propriétaires et à leur initiative qui, nous l'espérons, sera féconde en résultats.

**LISSAC.** — *Vol.* — Dimanche, vers dix heures du matin, au moment de la grand-messe, le nommé J..., cultivateur, s'est introduit par escalade dans l'habitation de M. Caussanel, propriétaire à Claviés, section de notre commune. Des voisins revenant de la cérémonie l'ayant vu sortir de la maison, l'ont arrêté après de grands efforts. La gendarmerie, prévenue immédiatement, l'a mis en état d'arrestation. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Figeac et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Arrondissement de Gourdon

**GOURDON.** — *Foire.* — Favorisée par le beau temps, notre foire de la mi-carême, qui a été tenue samedi dernier, a été très importante et les transactions ont été nombreuses. Voici les cours pratiqués :

Il s'est traité quelques affaires sur les bœufs d'attelage dans les prix de 470 à 830 francs la paire.

Les transactions étaient lentes sur les bœufs gras qui se sont vendus de 30 à 35 fr. le quintal poids vif.

Les brebis ou moutons pour l'élevage étaient assez recherchés ; ils se sont vendus de 16 à 27 fr. la pièce, selon qualité.

Les moutons gras se sont vendus de 60 à 70 cent. le kilo, poids vif.

Voici la mercuriale de la halle aux grains :  
120 hect. de blé, vendus au prix moyen de 15 fr. 75 l'hect. ; 80 hect. de seigle, vendus 12 fr. 25 ; 50 hect. de maïs, vendus 14 fr. 50 ; 40 hect. d'avoine, vendus 8 fr. 25 ; 200 hect. de noix, vendus 14 fr. ; 80 hect. de pommes de terre, vendus 5 fr. 75 ; 20 hect. de châtaignes, vendus 6 fr.

Petit marché. — La volaille s'est vendue à raison de 75 à 80 c. la livre et les œufs ont valu de 70 à 75 c. la douzaine.

Les truffes se sont vendues de 8 à 9 fr. le kilo, selon qualité.

**ROCAMADOUR.** — *Les élections municipales.* — On nous écrit :

Nous apprenons avec plaisir que les élections municipales de Rocamadour, validées par le Conseil de préfecture du Lot, ont été annulées par le Conseil d'Etat.

Le parti républicain reçoit ainsi légitime et éclatante satisfaction.

Chez nos voisins

**TREIGNAC (Corrèze).** — *Femme brûlée.* — Une femme de Treignac, Marie Orlic, qui soignait sa sœur, Mme veuve Sirieix, infirme et alitée depuis 18 mois, ayant voulu faire chauffer de la tisane, pendant la nuit, au moyen d'une lampe à alcool, le feu s'est communiqué à ses vêtements.

Malgré les secours des voisins et des médecins accourus aussitôt, Marie Orlic est morte trois heures après ce malheureux accident, des suites des brûlures qu'elle avait sur tout le corps.

**Pilules Suisses.** Rhumatisme, goutte, névralgies, Migraines, maux de tête. 1 fr. 50.

BULLETIN FINANCIER

On ne s'est occupé que du Rio, sur lequel les fluctuations ont été nombreuses ; quant aux autres valeurs, les affaires ont été des plus calmes et quelques-unes ont encore baissé faute de contre-parties.

Le 3 % qui finissait samedi à 101,50 reste à 101,37 ; le 3 1/2 % clôture à 102,77 et l'amortissable à 100,55.

La Banque de France est à 3,795.  
Le Comptoir National d'Escompte cote 576 ; le Crédit Lyonnais a passé de 1,055 à 1,058 ; la Société Générale est ferme à 618.

Les chemins français sont en baisse.  
Le Lyon à 1,755 ; le Nord à 2,218 et l'Orléans à 1,706.

Le Suez a baissé de 12 fr. à 3,658.  
Les fonds étrangers sont offerts : L'Extérieure à 72,67 ; l'Italien à 95,55 ; le Portugais à 25,15 ; le Russe 4 % consolidé s'est traité à 102,30 et le 3 % 1891 à 86,50.

Le Turc D recule à 24,32 ; la Banque Ottomane à 548.  
Au comptant, les actions de la C<sup>ie</sup> Urbaine d'Eclairage par le Gaz Acétylène sont l'objet de demandes suivies à 164,75.

Etude de M<sup>e</sup> Louis LACAZE

Licencié en droit, avoué  
10, Cours de la Chartreuse, à Cahors  
(Ancienne étude Delbreil)

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de Laviale, huissier à Castelnaud-Montratier en date du dix-huit mars mil neuf cent un, enregistré ;

Il appert :

Que la dame MARIE QUÈBRE, sans profession, épouse du sieur ANTOINE PLANAVERGNE, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Laveyssière, section de Saint-Aureil commune de Castelnaud-Montratier, a formé contre son mari une demande en séparation de biens

Et que M<sup>e</sup> LOUIS LACAZE est constitué avoué et occupera pour la dite dame sur la dite demande et ses suites.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors le dix-neuf mars mil neuf cent un.

Signé : LOUIS LACAZE.

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XVIII

CIGARETTE CONDOTTIÈRE

Cela pourrait avoir des inconvénients pour vous ; on est devenu si sévère pour les Roumis qui tuent des indigènes. Tirez-le par ici, et laissez-le là. Les corbeaux auront bientôt fait son affaire.

L'indifférence avec laquelle cette belle enfant disposait du sort de ce qui, quelques instants auparavant, était un être vigoureux et plein de vie, fit frissonner son interlocuteur, bien qu'il fût blasé déjà par plus d'un spectacle de ce genre.

— Non, — dit-il, d'un ton bref, — le soupçon pourrait tomber sur quelque passant innocent. D'ailleurs... il faut qu'il ait des funérailles décentes.

— Des funérailles !... un Arbi !... bah ! — s'écria Cigarette. — Parbleu, monsieur Bel-à-Voir, j'ai vu des centaines de nos meilleurs lascars pourrir dans les plaines, les becs des oiseaux dans les yeux et les dents des chacals dans la chair. Ce qui était assez bon pour eux, doit être assez bon pour lui, il me sem-

ble. Vous êtes un original, vous...

Il rit doucement.

— Il y eut un temps où je vous aurais prié de ne pas me gratifier d'une épithète aussi ridicule. Original !... je n'ai pas assez de génie pour cela.

— Hein ?

Elle ne l'avait pas compris.

— Vous voulez dire que vous aimez mieux voir cet ivrogne enfoui dans la terre que couché sur le sol. Je n'y vois pas grande différence. Moi j'aimerais autant rester au soleil le plus longtemps possible, je crois, morte ou vivante. Ah ! que c'est drôle !... penser qu'on mourra aussi un jour... qu'on ne s'éveillera plus au son de la diane... qu'on n'entendra plus rouler le canon ni les caissons... qu'on ne bougera plus quand les trompettes sonneront la charge et qu'on restera là mort... mort... bien mort... pendant que les escadrons passeront comme la foudre au-dessus de votre tombeau ! c'est drôle, hein ?

Une expression de tristesse momentanée adoucit sa voix, qui pouvait prendre des intonations très tendres et devenir excessivement mélodieuse, pendant qu'elle se tenait là au clair de lune.

Il lui était aussi difficile de se persuader qu'il viendrait un temps où son rire joyeux devrait s'arrêter, où son jeune cœur cesserait de battre, où un sang ardent, abondant, passionné ne se précipiterait plus dans ses veines, où tous les charmes si vifs, si délicieux, si nombreux de l'existence seraient finis pour elle à jamais, qu'à l'oiseau qui chante à la lu-

mière du soleil de se convaincre que le temps viendra où son petit gosier mélodieux sera glacé par la mort et ne fera plus entendre son chant joyeux.

Son accent toucha Cecil ; il se sentit plus disposé à la considérer moins comme un fanfaron ou comme un enfant de troupe audacieux que comme ce qu'elle était réellement.

Il posa la main sur son épaule d'un air presque caressant.

— Pauvre enfant !... j'espère que ce jour-là est encore bien éloigné pour vous. Et cependant avec quelle bravoure vous vous êtes exposée pour moi tout à l'heure !...

Cigarette, quoique accoutumée aux amours brutales des camps, rougit sous cette simple caresse.

— Chut ! je ne me suis exposée à rien — dit-elle vivement. — Quant à la mort, on la prendra quand elle viendra. Tout soldat l'emporte dans son sac et elle peut s'en sortir et s'élaner sur lui à toute minute. J'aimerais mieux mourir jeune que vieillir. La vieillesse n'est-elle donc autre chose que le sentiment de la mort ?

— Où avez-vous pris votre sagesse, petite ?

— Ma sagesse ?... bast ! vivre c'est apprendre. Il y a des gens qui traversent la vie les yeux fermés et qui prétendent ensuite qu'il n'y a rien à y voir ! Enfin ! vous tenez donc à ce que cet Arbi soit enterré ? Quelle drôle de fantaisie ! Ecoutez-moi alors : restez près de lui, puisque vous lui portez tant d'intérêt ; moi, je vais vous envoyer des hommes avec un brancard pour le rapporter en ville. Quant

au rapport, fiez-vous en à moi : je vais leur dire que je vous ai laissée ici en sentinelle. Ça arrangera les choses si vous arrivez en retard à la caserne.

— Mais tout cela va vous donner beaucoup d'embarras, Cigarette.

— De l'embarras ?... Morbleu ! croyez-vous donc que je ressemble à ce beau merle de là-bas ? Prêtez-moi votre cheval et je serai à la ville dans dix minutes.

En disant cela, elle s'élança en selle ; il posa la main sur la bride et l'arrêta.

— Attendez ! Je ne vous ai pas assez remerciée, mon brave petit champion. Comment puis-je vous témoigner toute ma reconnaissance ?

Aussitôt ce visage basané, animé, expressif, qui pouvait se montrer si soudainement méprisante, si éclatant, et si radieux, si tumultueusement passionné et si tendrement enfantin, presque au même moment, devint aussi brûlant que les soleils brûlants qui avaient inoculé leur feu dans ses veines ; elle le regarda d'un air presque timide, tandis que le clair de lune laissait voir l'éclat voluptueux de ses yeux sombres : son aspect en ce moment offrait un immense attrait... tout l'attrait de la beauté de la femme, malgré le profond dédain qu'elle professait pour les charmes féminins.

Cecil aurait dû comprendre clairement de quelle manière il pouvait la récompenser du coup qui lui avait sauvé la vie ; cependant, bien que de pareilles séductions n'eussent agi que trop souvent et trop facilement sur lui, elles ne le touchèrent pas. (A suivre.)

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VII

LES SURPRISES DE BAKOLAS

Ce qu'il aperçut alors fut épouvantable : la petite troupe, réduite à une cinquantaine de combattants, était prise entre les feux combinés des Turcs et des Albanais. Il n'y avait pas à espérer de les sauver. Ils seraient accablés, avant que des secours pussent leur arriver.

Mavrocordato, toujours si froid, si maître de lui, pleurait en voyant leur groupe s'éclaircir de seconde en seconde.

— Nous les vengerons, du moins ! s'écria-t-il.

Des officiers accouraient vers lui. Ils apportaient une terrifiante nouvelle. Des éclaireurs échelonnés sur la route de Séléide, s'étaient rabattus sur Arta. Ils annonçaient l'approche d'Omer Vrionas à la tête de dix mille hommes.

A moins de faire massacrer inutilement ses troupes, Mavrocordato ne pouvait plus songer à se maintenir sous Arta.

Une promptre retraite s'imposait. Le désespoir au cœur, le général dut reformer ses troupes et commencer la retraite.

Nous n'entreprendrons pas de décrire la marche forcée par laquelle les Grecs se débâtèrent à la poursuite du général turc, non sans soutenir de meurtriers engagements contre des forces vingt fois supérieures.

Mavrocordato et Botzaris rentrèrent enfin à Missolonghi, n'y ramenant que deux cents hommes.

Quant aux Philellènes, pas un ne s'était rendu. Sur une centaine, douze seulement survécurent. Blessés, renversés sous leurs camarades, ils avaient miraculeusement échappé à la mort.

S'il ne nous appartient pas de nous appesantir sur des faits qui appartiennent à l'histoire, du moins nous faut-il expliquer comment Bakolas était survenu si malheureusement à point pour convertir en désastre une victoire déjà plus qu'à demi-gagnée.

On se rappelle qu'il ne s'était pas présenté seul au rendez-vous qui lui avait été assigné près du bois de Lauriers. Hussein et Kabatchi l'accompagnaient. C'étaient deux cerveaux épais, en qui la notion du bien et du mal avait depuis longtemps disparu, si tant est qu'elle leur eût jamais été accordée ; en revanche, ils étaient tout dévoués à Bakolas dont les laideurs morales ne pouvaient les offusquer, puisqu'ils ne les voyaient pas.

Pour eux, c'était un chef avisé, ne se ménageant pas plus que le dernier de ses soldats, à l'heure de la mêlée, expert à deviner les gros butins, à conduire des hommes aux meilleurs endroits pour tuer et piller. Ils avaient fui sans s'expliquer à quelle terreur ils obé-

saient. Ils n'étaient point faciles à effrayer cependant, et la certitude d'être massacrés sur place ne les aurait pas fait reculer d'une semelle.

Après quelques minutes d'une course échevelée, ils s'arrêtèrent.

— Que faisons-nous Kabatchi ? demanda Hussein.

— Ce sont des djinns (2) ! fit Kabatchi, formulant la première pensée qui lui fut venue à l'esprit.

Oui ! reprit Hussein. Je l'ai cru comme toi, mais ce ne sont pas des djinns. Et nous avons abandonné le chef !

Les Turcs étaient et sont encore très accessibles à la crainte de puissances mauvaises, disposant d'un pouvoir surnaturel et toujours prêts à intervenir dans les affaires humaines.

Le spectacle auquel ils avaient assisté était tellement inattendu, si théâtralement machiné, qu'ils n'avaient pas compris tout d'abord et s'étaient réfugiés dans leurs superstitieuses terreurs.

Cet homme ligotté qui s'était levé, dont les liens étaient subitement tombés, ils n'avaient point pensé qu'il pût ne pas être véritablement lié, que les entraves apparentes dont il était chargé n'étaient point nouées.

Et leurs camarades, qu'ils avaient cru reconnaître, dont ils avaient reconnu sûrement les vestes, les manteaux, la coiffure, les armes, comment se faisait-il qu'ils eussent obéi

(2) Démon, génies.

à cet homme et porté les mains sur Bakolas ? Kabatchi n'arrivait pas à le concevoir.

— Tu es sûr que ce ne sont pas des djinns ? questionna-t-il, très étonné de l'affirmation de son ami.

— Par le prophète ! je te jure que ce sont des chiens, des ghiaours.

— Nos camarades aussi ?

— Ce n'étaient pas nos camarades. C'étaient des Grecs qui avaient pris leurs costumes.

— Et l'homme dont les liens se sont détachés, sans qu'il y touche ?

— Il n'était pas attaché.

— Par tous les chameaux de Mahomet ! je ne m'en serais jamais douté. Ces ghiaours sont bien rusés.

— Et nous, nous sommes bien sots, bien lâches, de nous être sauvés comme des femmes ou des enfants devant ces chiens.

— Et le chef, Hussein ? Le chef qui est en leur pouvoir !

— Ah ! s'ils ne l'ont pas tué, nous le retrouverons, Kabatchi, et dû-t-il nous faire couper la tête pour l'avoir abandonné, il faudra que nous le tirions des griffes de ces ghiaours.

— Tu crois qu'ils ne l'ont pas tué ?

— Je l'ignore, Kabatchi, mais nous le saurons bientôt.

— Comment cela ?

— Ils doivent être encore dans le bois de Lauriers-roses. Il faut nous en approcher. Ici, nous sommes hors de leur vue.

(A suivre)

Bibliographie

L'année scientifique et industrielle

Pour infiniment curieuse et intéressante qu'elle fut, l'Exposition Universelle de 1900, exposition où fut synthétisé, en quelque sorte, tout le mouvement scientifique et industriel du siècle qui vient de s'écouler, elle n'aura cependant pas arrêté définitivement ni même fixé pour un temps la marche du progrès. Aussi, encore qu'elle ait été l'occasion de la mise au jour de quelques découvertes générales, telles, par exemple, le téléphone de Waldemar-Poulsen, elle n'a point à beaucoup près concentré dans son enceinte le résultat de l'activité des savants et des chercheurs.

Et c'est pourquoi, contrairement à ce que certains pourraient être tentés de croire, le nouveau volume de l'année scientifique et industrielle, par M. Emile Gautier, que vient de publier la librairie Hachette et C<sup>ie</sup> (44<sup>e</sup> année, 1 vol. in-16, avec 63 figures, 3 fr. 50), ne se trouve point former un simple compte rendu de ce que fut l'Exposition.

Assurément, celle-ci à sa place dans le livre, mais seulement pour l'enregistrement des découvertes vraiment nouvelles et originales qu'elle comportait, et le meilleur de l'ouvrage se trouve employé à décrire et à faire les travaux et les inventions survenus en les douze derniers mois du siècle passé.

Aussi bien, celle-ci et ceux-là n'ont-ils point manqué l'autre année, qui se sera ainsi trouvée clôturer dignement le plus admirable de tous les siècles écoulés jusqu'ici, en ce qui concerne, au moins, le progrès des sciences et le développement de l'esprit humain.

LE VÉRITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
est un  
PUR JUS de VIANDE de BŒUF  
TRÈS CONCENTRÉ  
dont l'Utilité dans la Cuisine  
journalière est incontestable.  
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET  
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Occupation chez soi

indépendante agréable, sérieuse, facile à dames, demoiselles et messieurs voulant utiliser leurs loisirs, rapport 60 à 100 fr. par mois suivant production. Ecrire : Entreprise Nouvelle, « Au Sacré Cœur », 113, rue Caulaincourt, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques.

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du Samedi 30 Mars au 8 Avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125

kilom. au moins et réciproquement aux conditions suivantes :

Réduction de 50 % sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 8 Mai.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 27 Mars au 6 Avril 1901, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe du Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

Semaine Sainte à Séville

Foire de Séville

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 1<sup>er</sup> au 6 Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 17 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition, de payer, en outre du prix ci-dessus le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.  
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

AVIS AUX CONSCRITS

Les jeunes conscrits qui sollicitent des dispenses en vertu des articles 21, 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889, peuvent se procurer les formulaires nécessaires à leurs demandes à l'imprimerie de *Journal du Lot* et chez M. Delsaud, libraire rue de la Mairie à Cahors : 10 centimes l'exemplaire ; franco par la poste 15 centimes.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART  
**J. VALDIGUIÉ**

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET  
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**  
**COUVERTS CHRISTOFLE**

Manufacture à Paris  
66, Rue de Bondy

EXIGER  
LA MARQUE  DE FABRIQUE

Envoi franco du Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils Bd Gambetta, 26,

10<sup>c</sup> En Vente partout 10<sup>c</sup>

**La VRAIE MODE**

Offre **GRATUITEMENT**  
dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN  
**SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A  
M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6<sup>e</sup> année)